55089Ha

USAGES AUTORISÉS													
HABITATION			Type de bâtiment										
		ĺ	Isolo	é	Jumelé		En rangée						
			Nomb	re de loge	de logements autorisés		par bâtiment		Localisation		Proj	et d'ensemble	
H1 Logement	Minimum Maximum				0		0						
			2		0		0						
nombre maximal de bâtiments dans une rangée													
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE													
R1 Parc													
NORMES DE LOTISSEMENT													
	Super	Superficie		Largeur		Da- f							
	minimale maxi		ximale	minim	ale	maxima	ale	Profondeur minimale					
DIMENSIONS GÉNÉRALES				14.5 1	n]			
BÂTIMENT PRINCIPAL													
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minima		ale		Hauteur			Nomb	re d'étages	Pour de s	Pourcentage minimal de grands logements		
	mètre	mètre		minim	ale	maxima	ale r	ninimal	maximal	2 ch. ou - 85m² ou	ou	3 ch. ou + ou 105m² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES					9 m			1	2				
NORMES D'IMPLANTATION			farge atérale			r combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcent d'aire ve minima	rte	Superficie d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	5 m 1.2		1.2 m	4.8		8 m		7.5 m		30 %			
NORMES DE DENSITÉ		Supe	erficie maximale de plancher			er			Nombre de logements à l'hectare				
	Vente	e au dé	tail	Administration			n		Minimal		Ma	faximal	
Ru 3 E f	Par établissemen	nt P	Par bâtime	nt Par bâtimen		:							
	2200 m²		2200 m ²	1100 m²		1100 m ²							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES L'empiètement d'un escalier extérieur en cour avant est autorisé	- article 383												
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES													
ТҮРЕ													
Axe structurant A													
ENSEIGNE													
ТҮРЕ	_		•										
Tyma 1 Cánáral													